

# 1968

# MAI

# 2018



## 50 ANS APRÈS MAI 68, LA COLÈRE DE MAI 2018.

- 10%

C'EST LA BAISSÉ DES EFFECTIFS DE LA CPAM DE L'OISE EXIGÉE PAR L'ÉTAT D'ICI 2021.

CELA REPRÉSENTE ENTRE 50 À 60 AGENTS EN MOINS.

DANS LE MÊME TEMPS, NOUS ALLONS DEVOIR ACCUEILLIR ET GÉRER LES BÉNÉFICIAIRES DU RSI, DU RÉGIME ÉTUDIANT, DE LA MUTUELLE GÉNÉRALE...

C'EST AUSSI UN BUDGET DU C.E. AMPUTÉ DE 10% SOIT 50 000 € ENVOLÉS !

RAPPELONS QU'ENTRE 2010 ET 2016 ALORS QUE LE NOMBRE DE SALARIÉS DE LA CPAM DIMINUAIT DE 20 % (PASSANT DE 777 À 617), LE DÉPARTEMENT DE L'OISE VOYAIT SES ETP TITULAIRES PROGRESSER DE PLUS DE 9% !

+ 3,75%

LA VALEUR DU POINT EST PASSÉE EN 10 ANS DE 6,98162 € (2008) À 7,24342 € (2017) SOIT UNE AUGMENTATION RIDICULE DE +3,75%.

**SUR LA MÊME PÉRIODE, L'INFLATION PROGRESSAIT DE +11,6%.**

LES SALARIÉS QUI ONT EU PEU OU PAS DE PROMOTIONS ONT DONC PERDU DU POUVOIR D'ACHAT !

## NO FUTURE ! ?

EN SEPTEMBRE 2017, L'INSPECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES SOCIALES (IGAS) A PUBLIÉ UN RAPPORT QUI PRÉCONISE LA SPÉCIALISATION À OULTRANCE POUR PALLIER LA BAISSÉ DRASTIQUE DES EFFECTIFS :

« On aurait ainsi à terme des CPAM qui (...) gèreraient, pour le compte du national ou de la région, 2 ou 3 macro-processus. »

C'EN EST FINI DE LA DIVERSITÉ DES MÉTIERS ET DONC DE LA POSSIBILITÉ DE CHANGER D'ACTIVITÉ AU NIVEAU DE LA CPAM !

TOUT AGENT QUI SOUHAITERA ÉVOLUER AURA DONC, À MOYEN TERME, L'OBLIGATION DE DÉMÉNAGER HORS DE SON DÉPARTEMENT, VOIRE DE SA RÉGION.

## AFFLAIBLIR LE SYNDICALISME

DANS UN AN ET DEMI ENVIRON, CHSCT, DP ET CE DISPARAÎTRONT, REMPLACÉS PAR LE « COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (CSE) ».

AU SEIN DE CETTE NOUVELLE INSTANCE, LES ÉLUS QUI Y SIÉGERONT AURONT BEAUCOUP MOINS D'HEURES POUR DÉFENDRE LES SALARIÉS QU'ILS REPRÉSENTENT.

C'EST CLAIEMENT UNE ÉVOLUTION DESTINÉE À AFFAIBLIR LES SYNDICATS ET AINSI RENFORCER LE POUVOIR DES EMPLOYEURS.

UNE ÉTUDE RÉALISÉE PAR LE FOND MONÉTAIRE INTERNATIONAL (FMI) EN 2015, PASSÉE INAPERÇUE, ARRIVE À LA CONCLUSION SUIVANTE :

« En moyenne, le recul du syndicalisme explique pour moitié environ l'augmentation de 5 points de pourcentage de la part des revenus revenant aux 10 % les plus riches. »